



UNIVERSITE DE VALENCIENNES
ET DU HAINAUT-CAMBRESIS

RELEVÉ DE CONCLUSIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION du 8 octobre 2009

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h15

Mme la Présidente débute la séance par la présentation des informations suivantes :

- **Présentation de l'évolution des effectifs étudiants** : une augmentation de 2,5% est constatée par rapport à l'année 2008 à la même période.
L'estimation des effectifs au terme de la campagne d'inscription reste difficile car les étudiants de formation continue s'inscrivent au mois de novembre. Il faudra en conséquence attendre le mois de décembre pour connaître précisément le chiffre des inscriptions de l'année 2009/2010.
- **Présentation du contrat d'établissement 2010/2013.**
Suite à l'évaluation menée de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, le projet est en cours d'élaboration en vue d'une signature avec le ministère de tutelle au premier semestre de l'année 2010.
- **Passage aux responsabilités et compétences élargies au 1^{er} janvier 2010.**
Le travail de préparation de la gestion de la masse salariale est en cours, ainsi que la réorganisation du travail induite par le logiciel SIFAC. Une période de formation des utilisateurs va s'ouvrir.
- **Inauguration du bâtiment édifié pour la filière Technique de commercialisation à Cambrai.**
Cette inauguration est prévue pour vendredi 16 octobre 2009.
- **Désignation du Vice président étudiant.**

Le Conseil des Etudes et de la Vice Universitaire a désigné, en sa séance du 17 septembre 2009, M. Quentin MALLET qui remplace M. Pierre-Henri PREVOST pour cause de perte de la qualité d'étudiant.

M. Quentin MALLET présente les objectifs de son mandat qui sont d'améliorer la vie étudiante.

1 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 26 JUIN 2009

En l'absence de remarques,

Vote : adoption à l'unanimité.

➤ **Modification de l'ordre du jour**

Le bilan social de l'année 2008 est retiré de l'ordre du jour car le Comité Technique Paritaire doit être consulté avant l'adoption du bilan par le Conseil d'Administration.
Le bilan sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil.

L'attribution du titre de professeur émérite est retirée car une telle attribution relève de la compétence du conseil scientifique en formation restreinte.

L'élection des membres du collège 1 (professeurs des universités) de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants chercheurs, est retirée en raison d'actes de candidatures insuffisants.

Enfin, la présentation du rapport d'évaluation de l'établissement par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, est ajoutée.

2 – ELECTION DU VICE PRESIDENT DEMARCHE QUALITE

Conformément à l'article 11 alinéa 2 des statuts de l'établissement, Mme la Présidente propose aux conseillers la désignation de M. Sylvain PIECHOWIACK au titre de Vice président en charge de la démarche qualité, membre du bureau.

Elle précise qu'il s'agit d'officialiser et de piloter une démarche déjà en cours au sein de l'établissement, qui est par ailleurs une attente exprimée dans le rapport de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Les domaines concernés sont notamment ceux du système d'information et de l'évaluation des enseignements.

Mme la Présidente laisse la parole à M. Sylvain PIECHOWIACK qui se présente. Il expose le travail qu'il a fourni sur le logiciel d'emploi du temps « VT », et sa méthode qu'il a appliquée, orientée vers le pragmatisme.

Il expose également qu'il conduit actuellement le groupe de travail chargé de l'organisation des enseignements.

En l'absence de questions, et afin de procéder au vote par les membres élus du conseil, Mme la Présidente invite M. Sylvain PIECHOWIACK à quitter la salle du conseil.

Vote : votants 19, suffrages exprimés 19 ; voix pour : 19.

M. Sylvain PIECHOWIACK est élu Vice-président en charge de la démarche qualité.

A son retour en salle, le Vice président en charge de la démarche qualité remercie les membres du conseil pour la confiance qui lui est accordée.

Par la suite, M. RUTKOWSKI demande s'il est prévu le remplacement de M. Jean-Paul BRICOUT suite à son départ en retraite.

Mme la Présidente répond qu'elle a repris les missions relatives au patrimoine en collaboration avec M. Michel BLAISE et à la gestion des ressources humaines enseignants, et M. le Secrétaire général se charge des ressources humaines BIATOSS.

3 – RAPPORT D'EVALUTATION DE L'AGENCE D'EVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR-AERES

Mme la Présidente présente au conseil le rapport rendu par l'AERES sur l'évaluation de l'établissement, en insistant plus particulièrement sur les points suivants :

- **Offre de formation**
Evaluation positive, surtout pour les formations professionnelles. L'évaluation des enseignements est à généraliser.
- **Vie étudiante**
Elle est de qualité, même si le rapport souligne que le futur projet d'établissement devra accentuer la démarche.
- **Relations extérieures**
Les liens historiques avec les partenaires économiques font la force de l'établissement.
- **Relations internationales**
La politique mise en place depuis 2005 a augmenté la mobilité sortante (nombre de semestres à l'étranger, ainsi que stages). L'effort doit être poursuivi sur la mobilité entrante.
La mobilité recherche n'a pas été évaluée avec de bons indicateurs.
- **Système d'information.**
L'établissement a été le pionnier de l'espace numérique de travail, et il demeure en avance sur cette thématique à l'échelon national, notamment sur les ressources pédagogiques.

M. LI CRAPI et M. OURAK s'interrogent sur les possibilités de rémunération des enseignants pour cette activité.

M. MAYEUR, responsable du service informatique, lui répond qu'il convient de distinguer la mise en ligne de cours déjà élaborés et la mise en ligne de ressources nouvelles (ex : Universités numériques) pour lesquelles des contrats de cessions de droits d'auteurs sont prévus.

- **Finances**
Le volet financier et comptable de l'établissement est évalué comme positif.

4 – PLAN D’ACTION CONTRE LA GRIPPE H1N1

Mme la Présidente laisse la parole à M. le Secrétaire Général qui présente le plan.

Mme DUTILLEUL, ingénieur hygiène et sécurité présente les points du plan d’action et souligne que la situation actuelle est qualifiée de « pré pandémique ».

En cas de situation « pandémique », un plan de continuité de services est prévu au plan pédagogique et administratif.

M. RUTKOWSKI demande les actions prévues en cas de situation pandémique pour les étudiants ne disposant pas d’accès internet à leur domicile.

Mme la Présidente répond que des salles informatiques seront spécialement ouvertes pour couvrir ces besoins si cela est nécessaire.

Vote : adoption à l’unanimité.

5 – CAMPAGNE 2010 DE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE.

Mme la Présidente présente les emplois de professeurs agrégés et de professeurs certifiés que l’établissement publie. Elle précise que ces emplois concernent les postes à pourvoir à la rentrée 2010.

Vote : adoption à l’unanimité.

6 – DBM N° 4

Mme DECNEUT, Directrice des affaires financières, présente la DBM n° 4 qui concerne :

901 IUT	DBM de rattachement	85 239,00 €
902 ISTV	DBM de rattachement	21 500,00 €
	DBM de transfert des crédits d’investissement vers les crédits de fonctionnement	20 000,00 €
906 BU	Prélèvement sur les réserves	64 000,00 €
	DBM de transfert des crédits d’investissement vers les crédits de fonctionnement	38 800,00 €
908 FDEG	DBM de transfert des crédits de fonctionnement	4 278,00 €
	des crédits d’investissement	1 590,00 €
	vers les crédits de personnel	5 868,00 €
911 AIP	<u>ADDITIF</u> - DBM de transfert des crédits de fonctionnement vers les crédits d’investissement	1 000,00 €
912 IAE	DBM de transfert des crédits de personnels vers les crédits d’investissement	15 000,00 €
914 ACTIONS COMMERCIALES :		
	DBM de rattachement	83 246,97 €
	<u>ADDITIF</u> - DBM de rattachement	187 681,03 €
	<u>ADDITIF</u> - DBM de transfert des crédits de personnels vers les crédits d’investissement	21 000,00 €

915 RECHERCHE :	DBM de rattachement	1 750 402,79 €
	<u>ADDITIF</u> - DBM de rattachement	226 843,60 €
	<u>ADDITIF</u> - DBM de transfert des crédits d'investissement vers les crédits de fonctionnement	21 305,79 €
	<u>ADDITIF</u> - DBM de transfert des crédits de fonctionnement	7 000,00 €
	des crédits d'investissement	6 505,00 €
	vers les crédits de personnel	13 505,00 €
923 FSMS :	DBM de rattachement	24 000,00 €
925 SERVICES GENERAUX :		
	DBM de rattachement	458 865,32 €
	<u>ADDITIF</u> - DBM de rattachement	628 000,00 €
	DBM de transfert des crédits d'investissement vers les crédits de fonctionnement	27 000,00 €
	Prélèvement sur les réserves <u>négalif</u>	455 000,00 €

Vote : adoption à l'unanimité

7 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ETUDIANTES

Mme DECNEUT présente une subvention de 10 000,00 € votée lors du conseil du 26 juin 2009, selon une répartition proposée par la commission de la vie étudiante et la commission des finances :

• Association SPHIMX	1 500 €
• Association JURIS CLUB	1 500 €
• Association STAPS	1 500 €
• Association FEV	1 500 €
• Association ¾ pouce	800 €
• Association IPAG	800 €
• Association FLLASH	800 €
• Association ENSIAME	800 €
• Association sportive	800 €

Ces subventions sont prises en charge par le budget du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) - UB 925.

Vote : adoption à l'unanimité

Madame DECNEUT présente également les subventions suivantes :

• Association Jurisclub :	500 €	prise en charge par la FDEG
• Association CCA :	2 041 €	prise en charge par l'IAE
• Association BDE de l'ENSIAME :	7 500 €	prise en charge par l'ENSIAME
• Association MISE :	600€	prise en charge par la FSMS

Vote : adoption à l'unanimité

8 – DEMANDE D'OUVERTURE DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE PAR APPRENTISSAGE « ACTIVITES JURIDIQUES, SPECIALITE PRATIQUE JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE »

Mme la Présidente donne la parole à M. LUTIN, responsable du projet, qui le présente.

Il précise que l'organisme « Formasup » lui a donné un avis favorable et que l'ouverture est demandée pour un demi groupe.

Ce diplôme répond à une demande des professionnels, cabinets d'avocats, ou cabinets d'expertises.
Mme la Présidente précise que la Région encourage les ouvertures de formations en apprentissage dans le secteur des sciences humaines et sociales.

Vote : adoption à l'unanimité

9 – CONVENTION AVEC L'ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE ET DE MANAGEMENT « WESFORD »

Mme la Présidente donne la parole à M. JOSPIN qui présente le projet. L'effectif étudiant attendu est de 20.

M. SENECHAL, Vice président en charge des formations, fait part de la demande du conseil des études et de la vie universitaire de modifier l'article 7 comme suit :

« Elle est renouvelable, sous réserve de l'obtention par l'Université de Valenciennes de l'habilitation à délivrer le diplôme pour le contrat quadriennal 2010/2014 de l'UVHC, et susceptible d'être étendue aux partenaires concernés par la cohabilitation du master régional »

Vote : adoption à l'unanimité moins une abstention.

10 – CONVENTION AVEC L'UNIVERSITE D'ARTOIS RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET INTER UNIVERISTAIRES DE LA CULTURE

Mme la Présidente donne la parole à M. Stéphane HIRSCHI, Directeur de l'institut culturel universitaire, qui présente deux conventions, l'une avec l'université d'Artois qui précise les modalités de reversement au profit de l'UVHC de la subvention régionale, et l'autre avec l'association « Arlequin en Nord ».

Vote : adoption à l'unanimité pour les deux conventions

11 – STATUTS DU POLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR « LILLE-NORD DE FRANCE »

Mme la Présidente présente aux conseillers des propositions de modifications des statuts de l'établissement public de coopération scientifique du PRES « Université –Lille Nord de France »

Il s'agit de prendre en compte l'intégration de nouveaux membres associés.

De même, le PRES se voit adjoindre la mission de mettre en œuvre le Campus « Grand-Lille ».
Dans ce cadre, un comité de pilotage dénommé « opération Campus » est créé avec un budget annexe au budget du PRES.

Mme la Présidente relaie auprès du conseil une proposition formulée par le bureau élargi aux directeurs de composantes d'ajouter que l'opération campus concerne le campus –« Grand Lille. », et ceci afin de lever tout risque d'ambiguïté avec le plan campus.

Les conseillers prennent en compte la proposition et Mme la Présidente propose de procéder au vote avec une motion que l'opération Campus doit être comprise comme concernant le projet de Campus « Grand Lille ».

Vote : adoption à l'unanimité

12 - MONTANT DE LA REDEVANCE POUR LES TESTS DE LANGUES TOIEC

Mme la Présidente donne la parole à M. OURAK, Directeur de l'ISTV, qui présente le tarif des tests de langues.

Ces montants sont une prestation facultative et distincte des formations dispensées à l'ISTV. Elles sont offertes aux étudiants désireux de faire certifier un niveau de langue anglaise.

En outre, M. LI CRAPI et Mme GRANT soulignent que le Certificat de Compétences en Langues a vocation à supplanter à l'avenir les tests du type de ceux effectués par le TOIEC.

Le montant de 33 euros par test est proposé.

Vote : adoption à l'unanimité.

13- QUESTIONS DIVERSES

M. Pascal RUTKOWSKI interroge Mme la Présidente et M. le Secrétaire Général à propos du marché de fournitures en matériel informatique en relatant des problèmes de mauvaise exécution des prestations de la part du titulaire du marché.

Il lui est répondu qu'il est indispensable que ce type de problème soit recensé par la direction des affaires financières afin de les prendre en compte comme critères d'attribution des futurs marchés.

Mme GRANT pose la question de l'organisation du forum découverte des métiers DEM²O.

M. SENECHAL lui répond que la manifestation est annulée pour cause d'effectifs attendus trop importants par rapport aux capacités d'accueil.

M. OURAK demande, pour le budget 2010, si le système de refacturations internes pour les compléments de service des enseignants chercheurs sera maintenu.

Mme la Présidente lui répond que ce système a été dénoncé par le rapport de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur; et que l'établissement doit réfléchir à une nouvelle organisation financière.

M. OURAK prend en compte la réponse et poursuit par le problème des rémunérations des activités pédagogiques relatives aux formations par apprentissage.

Mme la Présidente répond que le groupe de travail relatif à l'organisation des enseignements est chargé de remédier aux problèmes rencontrés.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 18h15.

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures

Mmes Guionnet et Lancelle

Collège A

Mme Grant, MM. Ali Mehmeti, Defossez, Ezzedine, Millot et Ourak

Collège B

Mme Sforzin, MM. Bellalij, Bonduelle, Jenot et Li Crapi,

Collège BIATOSS

MM. Dheilly et Rutkowski

Collège des usagers

MM. Lavaure et Gorisse

Membres de droit

MM. Chabasse et Warret

Membres invités :

Mmes Decneut, Houssier et Truffert,

MM. Mallet, Piechowiak, Sénéchal et Varago

Membre excusé :

MM. Bocquet et Coutellier

Ont donné pouvoir :

M. Garnier à M. Jenot

M. Laurent à M. Rutkowski

M. Verraest à M. Gorisse

M. Gros à Mme Mairesse

La Présidente de l'Université,


Professeur Marie-Pierre MAIRESSE